



ACTIVITE (1 feuille par activité):.....

Séance choisie :

NOM et prénom de l'enfant :

Date de naissance : / / sexe F : M :

Classe scolaire fréquentée à la rentrée de septembre :.....

Adresse:

Code postal: Commune:.....

Etiez-vous adhérent à l'amicale l'an passé: oui - non

Nom et prénom du parent ou adulte responsable :

Adresse:.....

Téléphone responsable1 :

E-mail (lisible !) :@.....

Téléphone responsable2 :

E-mail (lisible !) :@.....

Indiquez les autres activités pratiquées éventuellement à l'amicale:

Renseignements qui concernent la santé de l' enfant et nécessitant une attention particulière (allergie - maladie).

Apposer la mention "**Sans objet**" si rien à déclarer. Sinon détailler les mesures particulières.

Autorisations : cocher ci-dessous les autorisations que vous souhaitez donner

- J'autorise les personnes suivantes à prendre mon enfant à la sortie du cours.
Nom et prénom :
- J'autorise mon enfant à effectuer seul les trajets pour se rendre et revenir de l'activité à laquelle il est inscrit à l'amicale laïque.
- J'autorise l'Amicale laïque de St Brevin à afficher mon E-Mail dans les envois électronique de l'amicale
- J'autorise l'Amicale Laïque de Saint Brevin à **photographier ou filmer** mon enfant dans le cadre des travaux du cours et pour la promotion des activités culturelles (exemple: magazine municipal, site Internet amicale ou municipal, expositions de l'atelier, ...)
J'autorise les représentants et l'intervenant de l'amicale laïque de Saint Brevin à prendre, en cas d'urgence, **toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant (appel SAMU, Pompiers)**
J'ai pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et j'en accepte les termes

Date : / /

Signature du ou des parents/responsable :

Paiements à effectuer: paiements séparés pour l'adhésion/assurance d'une part et pour le fonctionnement de l'activité d'autre part.

<p>Adhésion /assurance:</p> <p>Somme due: €</p> <p><i>(par chèque séparé)</i></p>	<p align="center">En cas d'inscription à plusieurs activités, l'adhésion/assurance n'est due qu'une seule fois, et pour l'activité où elle est la plus chère. Si c'est le cas, indiquez ci-dessous pour quelle autre activité vous avez réglé votre adhésion</p> <p align="center">.....</p>
---	--

Fonctionnement:	Détail du mode de paiement du fonctionnement			
	Chèques (1, 2 ou 3)	Chèques vacances	Coupon sport	Complément espèces
Somme due:€€€€€€€

L'amicale a un rôle social, nous pouvons étudier toute situation particulière qui nous sera soumise.
L'adhésion n'est effective que lorsque les paiements ont été effectués.

PARTICIPATION A LA VIE DE L'ATELIER
--

L'amicale Laïque fonctionne sur la base du volontariat. Nous vous invitons à participer à la vie de la section pour assurer la liaison entre l'Atelier et les responsables de l'Amicale avec une présence en début et fin de cours selon l'activité.

*Vous pouvez également représenter la section au CA (1 personne- 1 réunion/trimestre).
Etes vous intéressé ?.....*

Signature

Article 1

L'association est régie par la loi de 1901.

L'adhésion à l'Amicale comprend une assurance couvrant les risques d'accident dont la responsabilité nous serait imputée. Cette couverture n'est valable que pendant les horaires de cours. *L'intervenant et l'amicale ne sont pas responsables de la dégradation des vêtements.*

Article 2

Nous rappelons aux parents que leur(s) enfant(s) ne sont pas sous la responsabilité de l'Amicale en dehors des cours. La responsabilité des parents est engagée jusqu'à la prise en charge de l'enfant. Les parents doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant(e) avant de laisser leur enfant. Les parents doivent venir reprendre les enfants à l'heure exacte de la fin du cours, l'intervenant(e) et l'amicale n'étant alors plus responsables. Un enfant mineur ne pourra quitter seul le cours avant l'heure de fin prévue que sur autorisation écrite de la famille

Article 3

En cas d'accident, le professeur et/ ou le référent informe(nt) les familles et font donner les soins urgents nécessaires. Il appartient à chaque partie intéressée de faire dans les délais la déclaration d'accident à son assureur.

Article 4

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation des statuts et du règlement.

Article 5

Les cours ont lieu chaque semaine, suivant le calendrier proposé.

Article 6 : Babygym seulement

La présence de l'un des parents est exigée pendant le cours des petits.

Article 7

Toute activité commencée fait l'objet d'un règlement pour l'année scolaire entière et ne peut donner lieu à remboursement, sauf en cas de déménagement ou de maladie prolongée (un courrier justificatif est exigé)

Article 8

Pour la bonne marche de l'atelier, il est demandé une présence régulière au cours. Il est impératif d'arriver à l'heure, voire même 5 minutes en avance. En cas d'absence prolongée, nous vous demandons de prévenir l'amicale en laissant un message sur le répondeur au 02 40 64 49 37 ou pour le babygym en contactant l'animatrice au 06 77 00 94 88.

Article 9

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En cas de changement de coordonnées (téléphone, adresse, ...), ces modifications doivent nous être communiquées.

Article 10

Le règlement est remis à toute personne inscrivant un enfant à un atelier. Il peut être modifié par le bureau.

Fait à St Brevin le 1^{er} septembre 2018